

DÉLIBÉRATION N° 2020-04 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du projet d'établissement du Cerema (Cerem'avenir)

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n°2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu la délibération n°2019-05 du 17 avril 2019 ;

Vu le projet d'établissement « Cerem'avenir » présenté par le directeur général et sur sa proposition ;

Article 1

Le conseil d'administration prend acte des travaux engagés, depuis septembre 2018, de restructuration d'établissement dans l'optique de permettre à celui-ci de mieux répondre aux enjeux posés par les évolutions sociétales et environnementales.

Article 2

Le conseil d'administration approuve le projet d'établissement présenté lors de la séance du 16 juillet 2020.

Article 3

Le conseil d'administration demande au directeur général de fixer la nouvelle organisation du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, et l'autorise, le cas échéant, à y porter des adaptations dans le temps pour répondre à d'éventuelles évolutions de contexte tout en respectant les mesures d'organisation et de fonctionnement générales inscrites dans le projet d'établissement.

Article 4

Le conseil d'administration demande au directeur général d'engager sans délai le plan d'accompagnement RH en apportant notamment une attention particulière aux agents de catégories B et C impactés par la transformation de l'établissement.

Article 5

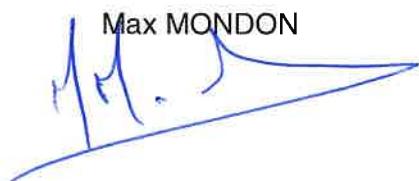
Le conseil d'administration demande au directeur général de lui rendre compte régulièrement de la mise en œuvre du plan de transformation de l'établissement.

Article 6

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Paris, le 16 juillet 2020.

Le président du conseil d'administration par intérim



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Max MONDON". The signature is somewhat stylized and includes a small drawing of a house or similar shape to the left of the name.